

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION
CHARGE VENDEUR ou MANDAT DE RECHERCHE HONORAIRES CHARGE ACQUEREUR

*soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs
 par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017.
 Hors mandat en viager - Honoraires au 8 Janvier 2019*

Prix de vente		Honoraires	
de 0 €	à 25000 €	3 000 €	TTC
de 25001 €	à 50000 €	5 000 €	TTC
de 50001 €	à 75000 €	6 000 €	TTC
de 75001 €	à 100000 €	7 000 €	TTC
de 100001 €	à 125000 €	8 000 €	TTC
de 125001 €	à 150000 €	9 000 €	TTC
de 150001 €	à 175000 €	10 000 €	TTC
de 175001 €	à 200000 €	11 000 €	TTC
de 200001 €	à 225000 €	12 000 €	TTC
de 225001 €	à 250000 €	13 000 €	TTC
de 250001 €	à 275000 €	14 000 €	TTC
de 275001 €	à 300000 €	15 000 €	TTC
de 300001 €	à 350000 €	16 000 €	TTC
de 350001 €	à 400000 €	18 000 €	TTC
de 400001 €	à 450000 €	20 000 €	TTC
de 450001 €	à 500000 €	23 000 €	TTC
de 500001 €	à 550000 €	26 000 €	TTC
de 550001 €	à 600000 €	29 000 €	TTC
de 600001 €	à 650000 €	32 000 €	TTC
de 650001 €	à 700000 €	35 000 €	TTC
de 700001 €	à 800000 €	38 000 €	TTC
de 800001 €	à 900000 €	41 000 €	TTC
de 900001 €	à 1000000 €	44 000 €	TTC
A partir de	1000001 €	49 000 €	TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.
 La délivrance d'une note est obligatoire.